

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

85 044
Objet

VOIRIE COMMUNALE
Déclassement du domaine
public d'un délaissé
sis rue CHAMBOULAN
Av. d'AQUITAINE
au profit de M. BLAY.

DATE DE CONVOCATION

22 MAI 1985

DATE D'AFFICHAGE

22 MAI 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

UNANIMITE

arch

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt cinq
le quatre juin à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAPAYE - BUCHET, Adjoints
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - GEOFFROY - LE GUEUT -
MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS -
Mmes BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN -
GAUDIN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD par M. FABER
MOST par M. DAUZIDOU
LAPERCHE par M. BARBAT
REVOLAT par M. MARCONI

Absents : MM.
- Mme JEAN
- M. LACOTTE
Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

En application d'un arrêté Municipal en date du 8
Février 1985, une enquête s'est déroulée en Mairie afin
que le public puisse prendre connaissance du dossier relatif
au déclassement du Domaine Public Communal, d'un délaissé
de voirie sis rue CHAMBOULAN et Av. d'AQUITAINE.

./.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

17. JUIN 1985

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Ce terrain n'étant d'aucune utilité pour la Ville, il peut être aliéné au profit de M. BLAY qui a accepté l'acquisition par promesse en date du 8 Février 1985

LE CONSEIL MUNICIPAL

ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Registre d'Enquête clos le 11 Mars 1985 ne comportant pas de remarques opposées au déclassement

Vu le rapport et les conclusions de M. le Commissaire-Enquêteur en date du 11 Mars 1985

Vu l'engagement de M. BLAY demeurant rue Gilles Person de Roberval du 8 Février 1985,

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 17.04.1985

DECIDE :

- de déclasser du Domaine Public Communal le délaissé de voirie d'une surface de trente mètres carrés (30m²) sis rue Chamboulan, av. d'Aquitaine.
- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'affaire.
- d'aliéner au profit de M. BLAY demeurant rue G. Person de Roberval, la parcelle de terrain déclassée moyennant la somme de trois mille francs (3.000F.)
- de désigner Me DUFOUR, Notaire à ROYAN pour la régularisation de la vente.
- d'inscrire la recette correspondante au Budget Primitif pour l'exercice 1985.

Fait et clos les jours, mois et ans susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint
J.P. FABER.



M. Faber

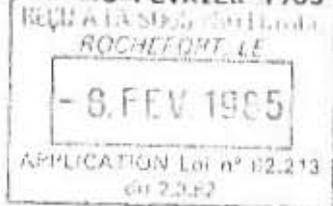
VILLE DE ROYAN

- 17205 -



TÉLÉPHONE 38.08.11

ROYAN, LE 8 FEVRIER 1985



VOIRIE COMMUNALE

ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE
SIS RUE CHAMBOULAN, AV. D'AQUITAINE

Le Député-Maire
Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'ordonnance n° 59.115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales, modifiée par la loi n° 60-792 du 2 Août 1960.

Vu de décret n° 76-790 du 20 Août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement et à l'ouverture au redressement à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

ARRETE :

ARTICLE 1er - une enquête d'une durée de quinze (15 jours) est prescrite dans la Commune de ROYAN en vue du déclassement de la voirie communale d'un délaissé sis rue CHAMBOULAN et Av. d'AQUITAINE.

En conséquence, un dossier d'enquête composé des pièces ci-après sera mis à la disposition du public :

- une notice explicative,
- un plan de situation au 1/5000e
- un plan de masse au 1/1000e

ARTICLE 2 - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur et déposés en Mairie pendant quinze (15) jours consécutifs du LUNDI 25 FEVRIER 1985 au LUNDI 11 MARS 1985 inclus de 9 à 12H. et de 13H.30 à 18H., sauf dimanche et jours fériés afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles.

./.

Le Commissaire Enquêteur

Mirabel

ARTICLE 3 - M. MIRABEL, demeurant 17 rue du Chanoine GUILBAUD, 17200 ROYAN, est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public en Mairie le dernier jour de l'enquête soit le 11 MARS 1985 de 14H. à 15H.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par la poste à la mairie avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 4 - A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 2 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos, les conclusions du Commissaire-Enquêteur déposées puis transmises à M. le Député-Maire.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie à compter du 15 Février 1985 soit plus de huit jours avant l'ouverture de l'enquête.

L'accomplissement de cette formalité sera constatée et justifiée par un certificat au maire.

ARTICLE 6 - Mme de le Secrétaire Général, M. le Directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Commissaire-Adjoint de la République de ROCHEFORT S/MER.

Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
J.P. FABER.



Mirabel

— Enquête publique préalable au déclassement
d'un délaissé de voirie sis Rue Chamboulen, Av. d'Aquitaine.

Enquête prescrite par Arrêté Municipal du 8 février 1985.

Procès-verbal d'enquête et avis du Commissaire Enquêteur

Par arrêté du 8 février 1985, Monsieur le Député-
Maire de Royan a ordonné qu'il soit procédé du 25 février 1985
au 11 mars 1985 inclus, à l'enquête publique relative au
projet susvisé.

Le sousigné, H. Minabel, demeurant 17 Avenue Chanoine Guilband
17200 Royan, a été désigné au qualité de Commissaire-Enquêteur.

Le dossier et le registre d'enquête, coté et paraphé par moi-même,
ont été déposés à la Mairie de Royan et tenus à la disposition
du Public, chaque jour ouvrable de 9 heures à 12 heures et de
14 h 30 à 18 heures.

Un avis au public a été :

inséré dans le journal Sud-Ouest du 12 février 1985

" La France du 12 février 1985

" Le Littoral du 15 février 1985

affiché du 15 février 1985 au 11 mars 1985 inclus dans la Commune
de Royan ainsi qu'en fait foi le certificat d'affichage joint au dossier.

Observations présentées.

a) sur le registre d'enquête, ou y annexées : Neant

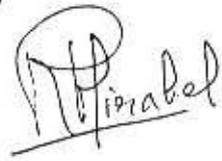
b) reçues directement par le Commissaire-Enquêteur : Neant.



En foi de quoi, je dresse le présent procès verbal.

Conclusion Il s'agit de déclarer du domaine public communal un délaissé de voirie d'une superficie minimale, trente mètres carrés qui n'est d'aucune utilité pour la Ville de Royan.
Le Commissaire-Enquêteur donne un avis favorable au déclassement de ce terrain et à son aliénation au profit d'un tiers.

Fait à Royan, le 11 mars 1985.


M. Mirabel



Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

Pour le maire
Le premier adjoint



J.P. Faber

VILLE DE ROYAN

- 17205 -

ROYAN, LE 8 FEVRIER 1985



TÉLÉPHONE 88.06.11

VOIRIE COMMUNALE

ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE AU DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
DU DELAISSE SIS RUE CHAMBOULAN, AV. D'AQUITAINE.

NOTICE EXPLICATIVE

La Ville de ROYAN dispose d'un délaissé de voirie
sis rue CHAMBOULAN, AV; d'AQUITAINE, qui n'est d'aucune
utilité pour l'aménagement d'un carrefour.

L'aliénation de cette partie de terrain peut-être
envisagée au profit d'un tiers.

L'enquête a pour but le déclassement du Domaine
Public Communal de ce terrain.

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint,
J.P. FABER.



J.P. Faber

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
17. JUIN 1985
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

VILLE DE ROYAN

- 17205 -

ROYAN, LE

8 FEVRIER 1985



TÉLÉPHONE 38.06.11

Le Commissaire Enquêteur,
J.P. Faber

AVIS A LA PRESSE

Le député-Maire Communique :

Une enquête publique préalable au déclassement de la voirie communale d'un délaissé sis rue CHAMBOULAN, av, d'AQUITAINE, se déroulera en Mairie de ROYAN du 25 FEVRIER au 11 MARS 1985 inclus.

Réception du public par le Commissaire-Enquêteur le 11 MARS 1985 de 14H. à 17H.

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint,
J.P. FABER.



J.P. Faber

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
17 JUIN 1985
APPLICATION LOI N° 2213
du 2-3-1902



TÉLÉPHONE 38.06.11

*Le Commissaire-Contrôleur,
M. Faber*

CERTIFICAT DE PUBLICATION & D'AFFICHAGE

Le Député-maire de la Ville de ROYAN,

Certifie que l'arrêté municipal du 8 Février 1985 ordonnant l'ouverture dans la Commune de ROYAN d'une enquête préalable au déclassement de la voirie communale d'un délaissé de voirie sis rue CHAMBOULAN, av. d'AQUITAINE, a été publié le 12 FEVRIER 1985 par voie d'affichage et tous autres procédés en usage dans la Commune.

Pr le Député-Maire
Le Premier Adjoint,
J. P. FABER.



J.P. Faber

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
17 JUIN 1985
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982